25 avr 2014 -16:21

Appartient à Conseil des ministres du 25 avril 2014

Elections 2014 : Convocation des électeurs

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Chambres législatives fédérales, ainsi que convocation des nouvelles Chambres législatives fédérales.

En exécution des dispositions de la Constitution, l'acte de dissolution de la Chambre, qui entraîne la dissolution du Sénat, contient convocation des électeurs pour l'élection de la Chambre des représentants dans les quarante jours. Les Chambres sont convoquées dans les trois mois. La convocation des électeurs pour l'élection de la Chambre des représentants le 25 mai 2014 permettra de tenir simultanément à cette date les élections pour le Parlement européen, la Chambre des représentants et les parlements de communauté et de région.

Les collèges électoraux de toutes les circonscriptions électorales du Royaume sont donc convoqués le dimanche 25 mai 2014 entre 8 et 14 heures dans les cantons électoraux où le vote s'exprime au moyen de bulletins en papier, et entre 8 et 16 heures dans les cantons électoraux où le vote est automatisé ou électronique. La nouvelle Chambre des représentants est convoquée le jeudi 19 juin 2014 et le nouveau Sénat est convoqué le jeudi 3 juillet 2014.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
http://www.milquet.belgium.be

© 2020 - news.belgium.be